

## **Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2024 à 18 heures.**

Présents : Mme Christelle COSER, M. Pascal CATHOT, M. Patrick DELPIT, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Absent : M. Sébastien HUARD.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Pascal CATHOT.

Date de convocation du conseil : 23 octobre 2024.

### Rapport annuel 2023 prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets SMD3 (Délibération 2024-21).

Le Maire présente le rapport annuel 2023 du SMD3 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### Rapport annuel 2023 prix et qualité du service public SIAEP SUD PERIGORD (Délibération 2024-22).

Le Maire présente le rapport annuel 2023 du SIAEP SUD PERIGORD sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Sud Périgord.

Les faits marquants sont :

- le nombre d'habitants desservi et la consommation moyenne par abonné sont en augmentation,
- le tarif d'abonnement est en augmentation pour le secteur de Belvès. Le tarif de la consommation est en hausse pour tous les secteurs,
- les taux de conformité se dégradent. Ils sont de 97,01% pour le contrôle bactériologique (100% en 2020) et de 92,09% pour le contrôle physico-chimique (99,22% en 2020).

Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### Aliénation d'une portion de chemin rural « Les Prieurs » (Délibération 2024-23).

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aliénation d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit « Les Prieurs » à 24440 Sainte Croix de Monsieur ROBERTS Jeff car ce tronçon de chemin rural se trouve dans sa propriété.

Le Maire propose :

- De lancer la procédure d'aliénation d'une portion de chemin rural dans la propriété de Monsieur ROBERTS Jeff
- De désigner un commissaire enquêteur afin de réaliser l'enquête
- Que le demandeur prenne à sa charge le coût financier de cette opération (commissaire enquêteur, parution, géomètre, notaire...).
- De fixer le prix de vente de cette portion de chemin rural à 1 €/m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour une mise à l'enquête publique dans les conditions énumérées ci-dessus.

## Concertation et arrêt des ZAEnR (Délibération 2024-24).

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une concertation du public a été effectuée le 19 avril 2024.

Les zones concernées sont les suivantes :

### ZAEnR PHOTOVOLTAÏQUES :

- Centrales photovoltaïques au sol :

Aucune parcelle constituant une friche dont l'usage au sol est durablement artificialisé ne peut être retenue comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol.

- Photovoltaïques toitures :

Les parcelles cadastrales figurant en Annexe N°1 à la présente, sont retenues pour la définition de zones d'accélération pour les projets photovoltaïques sur toitures.

### ZAEnR BIOGAZ :

Aucun secteur n'est retenu pour la définition des zones d'accélération de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, la méthanation, la pyrogazéification hydrothermale ou l'hydrogène renouvelable.

### ZAEnR HYDROELECTRICITE :

Aucun secteur n'est concerné pour la production de cette énergie.

### ZAEnR EOLIEN TERRESTRE :

Aucun secteur n'est concerné pour la production de cette énergie.

### ZAEnR GEOTHERMIE :

Les parcelles cadastrales figurant en Annexe N°1 à la présente, sont retenues pour la définition de zones d'accélération pour les projets de production de chaleur par géothermie.

Suite à l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe N° 1 à la présente délibération
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Dordogne ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres la Communauté des Communes Bastides Dordogne Périgord à Lalinde et le SYCOTEB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois).

#### Don à la commune d'un administré (Délibération 2024-25).

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un don par chèque de Monsieur et Madame PHILIPPE André d'un montant de 150,00 €.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le don de 150,00 € de Monsieur et Madame PHILIPPE André sans conditions particulières d'utilisation par la commune de Sainte Croix.
- Dit que ce chèque de 150,00 € fera l'objet d'un titre de recette établi sur le budget de la commune sur le compte 756.

#### Retrait provisoire de la commune de Thiviers du SMDE 24 (Délibération 2024-26).

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants.

La commune de Thiviers et le SIAEP Nord Est Périgord ont sollicité le SMDE 24 pour que ce dernier puisse prendre une délibération pour autoriser le retrait provisoire du SMDE 24 au 31/12/2024 de la commune de Thiviers ; ceci afin de permettre à cette dernière de transférer la compétence eau potable au SIAEP Nord Est Périgord au 01/01/2025.

De façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransfère la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.

Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 14/06/2024 a donné une suite favorable à cette demande de retrait provisoire.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités membres du SMDE 24 doivent se prononcer sur la question dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le retrait provisoire du SMDE 24 de la commune de Thiviers au 31/12/2024 dans la mesure où de façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransfère la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.

#### DECI (schéma communal de défense extérieure contre l'incendie).

Dans le cadre de l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, le Conseil Municipal propose l'installation de 2 PEI (Point d'Eau Incendie) ;

- 1 PEI dans le bourg sous la forme d'une citerne enterrée,
- 1 PEI (borne ou poteau) dans le hameau de Barjou.

#### Déplacement et renforcement canalisation réseau eau potable.

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'eau potable, le Conseil Municipal formule, auprès du SIAEP Sud Périgord, une demande de déplacement et de renforcement de la canalisation du réseau eau potable partant du bourg vers le hameau des Prieurs, en passant par celui de la Toutounnelle.

#### Décision 2024-002 du 4 septembre 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux à procédure adaptée, concernant la réalisation de l'aménagement du parking et la mise en accessibilité de la mairie

## Annexe n° 1

Parcelles	Contenance (en m2)	Parcelles	Contenance (en m2)	Parcelles	Contenance (en m2)
AB0060	800	AD0174	800	AK0074	3000
AB0088	1010	AE0104	1100	AK0076	1360
AB0089	2990	AE0109	985	AK0230	809
AB0095	536	AE0110	2340	AK0231	1281
AB0150	2330	AE0154	589	AK0262	927
AB0157	1380	AE0155	329	AL0226	670
AC0013	1310	AE0159	28	AM0063	558
AC0015	1640	AE0162	910	AM0064	500
AC0064	2730	AE0163	1360	AM0087	926
AC0072	2130	AE0165	880	AM0100	2810
AC0076	9250	AE0233	2000	AM0101	942
AC0080	570	AE0234	1010	AM0103	600
AC0133	2000	AE0235	1270	AM0120	800
AC0136	2062	AE0244	1362	AM0177	1000
AC0141	3460	AE0245	1258	AM0203	1560
AC0142	307	AE0246	836	AM0272	648
AC0143	455	AE0252	253	AM0273	800
AC0158	90	AE0253	633	AM0281	678
AC0166	3460	AH0045	910	AM0282	2392
AC0167	2530	AH0077	1764	AM0284	522
AC0178	800	AH0078	770	AM0285	1610
AC0179	1000	AI0017	800	AM0357	1000
AC0180	2260	AI0019	25	AM0377	1197
AC0194	1382	AI0032	1485	AM0387	788
AC0199	800	AI0077	590	AM0398	404
AD0010	2830	AI0081	500	AM0399	732
AD0058	377	AI0122	85	AN0081	2066
AD0060	1460	AI0213	800	AN0106	1083
AD0063	975	AI0214	168	AO0045	1230
AD0077	7100	AI0215	1252	AO0079	1470
AD0084	956	AI0242	500	AO0102	2621
AD0086	2130	AI0248	800	AP0012	1568
AD0087	3120	AI0249	454	AP0222	800
AD0096	660	AI0271	1150	AP0246	5866
AD0097	90	AI0326	1000	AP0236	2893
AD0098	1090	AI0334	1001	AP0250	690
AD0153	1494	AI0336	1910		
AD0154	393	AK0012	1270		
AD0164	1000	AK0015	830		
AD0168	800	AK0030	1619		

et de la salle des fêtes, a été attribué à l'entreprise ETR, sise ZA de la Nauve à Creysse (24100) pour un montant hors taxes de 104 453,48 euros HT soit 125 344,18 euros TTC.

#### Prévisions budgétaires 2025.

Sont en prévision pour l'année 2025 :

- la réfection du sol de la future salle des associations en chape béton et carrelage en remplacement du parquet bois devenu inutilisable.
- le remplacement de tables et de chaises pour la salle des fêtes.

#### Travaux en cours.

##### Aménagement du parking.

Les travaux d'aménagement du parking sont en cours de réalisation avec une date prévisionnelle de livraison fin 2024 – début 2025.

##### Rénovation énergétique du presbytère.

Les travaux de rénovation énergétique du presbytère sont terminés. Le nouveau système de chauffage par pompe à chaleur est opérationnel en remplacement des chaudières au fuel. L'isolation du logement du rez-de-chaussée a été entièrement refaite (murs, portes et fenêtres).

##### Aménagement de la cuisine.

Le nouveau placard de rangement de la vaisselle de la cuisine sera installé fin novembre.

#### Informations.

Une réunion publique de concertation sur le projet de parc agrivoltaïque « Les Grands Est - Les Grands Champs-Ouest » s'est tenue le 20 septembre dernier à la salle Jean-Pierre HEYRAUD.

Le projet de parc agrivoltaïque « Le Causse - Le Maine » devrait faire l'objet d'une réunion publique de concertation en fin d'année 2024 - début d'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le maire



Le secrétaire de séance



